

<b>Zeitschrift:</b>	Revue Militaire Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Association de la Revue Militaire Suisse
<b>Band:</b>	91 (1946)
<b>Heft:</b>	8
<b>Artikel:</b>	Le rapport de général Guisan à l'Assemblée fédérale sur le service actif 1939-1945 [suite]
<b>Autor:</b>	Vallière, P. de
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-342331">https://doi.org/10.5169/seals-342331</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

19<sup>e</sup> année

N° 8

Août 1946

# REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :  
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—  
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT  
Prix du numéro : fr. 1.50.

Pour l'Etranger :  
1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—  
3 mois fr. 5.—

RÉDACTION : Colonel-brigadier Roger Masson.

ADMINISTRATION : Av. de la Gare 33, Lausanne. Tél. 3 36 33. Chèq. post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A., Rue de la Tour 8, Lausanne

## Le Rapport du général Guisan à l'Assemblée fédérale sur le service actif 1939-1945

(Suite)

### II

#### LA DOCTRINE ET LES MOYENS.

Le défaut d'unité de doctrine qui s'est manifesté par l'absence de plans d'opérations, à la mobilisation générale de 1939, peut être mis sur le compte de l'évolution des idées concernant la conduite du combat, professées dans les grandes armées voisines, et sur les controverses suscitées par l'emploi massif de l'aviation et des engins blindés. Tandis que les uns prévoyaient des changements complets dans la physionomie de la bataille, d'autres en restaient aux «conceptions que l'expérience de 1914-1918 semblait avoir définitivement consacrées».

Le D.M.F. et la Commission de défense nationale ne se sentaient pas autorisés à formuler une doctrine valable pour notre armée. Ils s'étaient contentés de laisser au futur commandant en chef une entière liberté de décision. Ils avaient porté toute leur attention à la préparation technique de l'armée, au nouvel ordre de bataille et à l'exécution de certaines tranches du programme de fortification.

La campagne de Pologne donna raison aux novateurs. Le commandement de l'armée en tira immédiatement les conséquences en posant les principes suivants :

Utiliser au maximum les obstacles que notre sol peut opposer à la pénétration des chars, les masques et couverts qui permettent d'échapper à la vue et au tir des avions.

Echelonnement en profondeur de notre dispositif.

Mettre l'accent de notre défense sur une ligne intérieure coïncidant avec un puissant obstacle naturel (idée qui faisait pressentir celle du réduit).

La doctrine de combat formulée par le général : « Instruction sur la conduite du combat défensif » (novembre 1939), échelonnait nos forces sur *trois zones* d'importance variable :

- la *zone frontière*, défendue à outrance par les troupes frontière ;
- une zone plus ou moins profonde, suivant les régions, dans laquelle se livrait le *combat retardateur* ;
- la *position d'armée*, occupée par tous les effectifs disponibles, et qui serait défendue sans esprit de recul.

Le *réduit national*, occupé en été 1940, signifiait « le choix d'une nouvelle position d'armée qui se confondait désormais avec le centre montagneux du pays ». La doctrine restait la même, celle de « l'instruction » de 1939, adaptée à la situation stratégique nouvelle par les *Directives pour la conduite du combat*, du 25 mai 1941.

L'armée une fois en place « pour attendre le choc », il importait :

1<sup>o</sup> d'organiser le champ de bataille en établissant sur la position de résistance des fortifications qui seules pouvaient donner au terrain sa pleine valeur défensive ; en préparant dans la zone intermédiaire, les destructions que comporte le combat retardateur ;

2<sup>o</sup> d'adapter l'armée aux exigences de la guerre en cours en la dotant de formations et d'armes nouvelles, principalement antichars et antiaériennes ;

3<sup>o</sup> d'initier nos troupes aux procédés nouveaux des armées belligérantes.

#### *Fortifications et destructions.*

Une définition, d'abord, permettra de mieux comprendre ce que le général entend par « mise en état de défense ». Cela signifie, d'une part « l'ensemble des fortifications allant de la forteresse permanente à la simple barricade antichars, et de destructions, d'autre part, toutes mesures par lesquelles l'art complète la valeur naturelle du terrain et la remplace où elle fait défaut ».

Il s'agissait d'abord de considérer, de faire le bilan des éléments de fortification déjà existants. Nous disposions, en septembre 1939, de deux éléments :

1<sup>o</sup> Les *forteresses de St-Maurice, de Sargans et du Gothard* ; la première barrant la frontière du sud-ouest, vallée du Rhône, la deuxième, non terminée, fermant la frontière de l'est, la vallée du Rhin, la troisième au centre d'une des régions les plus inaccessibles du pays, s'opposant à une traversée des Alpes centrales en diverses directions. Ces forteresses modernisées « héritage de plans anciens, mais toujours valables », fermaient deux portes d'accès aux régions montagneuses et, en partie, au plateau suisse.

Il est à remarquer que le St-Gothard, route et passage, a joué un rôle de premier plan à la naissance de la Confédération. Le pays d'Uri, cellule mère de la Suisse, tenait cette

route, ouverte vers 1230 ; il en avait la garde et en comprenait l'importance économique et militaire. C'était la seule route par laquelle les habitants de la Suisse primitive pouvaient trafiquer avec Milan, échanger leurs produits avec la Haute Italie. Voie pacifique, devenue nécessaire au besoin d'expansion des Waldstätten, à l'esprit conquérant des Suisses au XV<sup>e</sup> siècle. La possession de la vallée du Tessin et de la forteresse de Bellinzona dont ils firent un puissant barrage, était une condition de leur indépendance économique. En 1331, déjà, le baron d'Attinghausen, landamann d'Uri, s'emparait de Côme, aidé des Schwyzois. Les vainqueurs exigèrent du duc de Milan la liberté de transit et la suppression des droits de péage jusqu'à Côme, ensuite jusqu'à Milan. Le sommet du col était fortifié et la route gardée par des postes militaires des Huit cantons, sur tout le parcours. Le Gothard était déjà le donjon central, le réduit des pays forestiers.

2<sup>o</sup> Un système encore inachevé de fortins, en septembre 1939, à la frontière, dont la construction influencée par les décisions prises par nos voisins, dans les années 1933 et suivantes (lignes Siegfried et Maginot) devait faciliter la défense frontière et assurer la couverture de notre mobilisation.

Des ouvrages plus importants étaient destinés à battre les voies d'accès les plus dangereusement ouvertes. Des barrages antichars fermaient les intervalles les plus exposés.

Les travaux débutèrent au nord, le long du Rhin, obstacle naturel relativement faible contre les moyens modernes, au nord-ouest et à l'ouest, on se limita provisoirement à quelques ouvrages sur les voies de pénétration à travers le Jura. Ce système, presque toujours linéaire, malgré ce qu'il avait d'incomplet, constituait pour les troupes frontière des points d'appui précieux, et renforçait l'armement des unités dont la tâche était de briser sur place les premières vagues.

Ces éléments du début se trouvèrent complétés « à partir du moment où le principe d'une position d'armée fut acquis ». Cette position a été décrite par le général dans le chapitre :

Les grandes décisions stratégiques (voir *Revue militaire suisse* de juillet 1946, page 292). Nous rappelons qu'elle partait de la région fortifiée de Sargans et aboutissait au plateau de Gempen, près de Bâle, en passant par le lac de Wallenstadt, la Linth, le lac de Zurich et la Limmat.

Le premier but à atteindre était de mettre l'armée de campagne en mesure de tenir dans les meilleures conditions possibles cette position d'armée, sur laquelle on devait résister « sans esprit de recul ». L'ossature de cette position était renforcée ou formée par des obstacles naturels, plans d'eau, inondations à préparer, localités à mettre en état de défense, collines du plateau et relief montueux du Jura argovien et soleurois.

La campagne de Pologne et celle de Finlande ne fournissaient aucun enseignement sur les types de fortins et d'obstacles antichars, sur l'espèce de béton à utiliser. Mais le temps pressait, il fallait construire sans se préoccuper d'une doctrine unique. En même temps, on se mit à préparer les destructions en vue de l'action retardatrice dans la zone entre la frontière et la position d'armée.

Lorsqu'à la fin de juin 1940, le général décida de porter l'effort principal sur la défense du réduit, et d'abandonner les travaux projetés sur l'ancienne position d'armée, une tâche urgente s'imposa : la *mise en état de défense du réduit*. Avant d'arrêter le tracé du front, il fallait choisir entre un réduit limité, avec une plus forte densité d'occupation, ou un secteur plus étendu qui engloberait nos trois grandes forteresses de *Sargans*, du *Gothard* et de *St-Maurice*. Cette dernière variante l'emporta. Nos trois forteresses devinrent les principaux piliers du système. Le *Gothard* restait la citadelle « centre de résistance suprême et poste de commande central des voies transalpines dont nous devions garder le contrôle ». Rôle historique, conditionné par la géographie et que les siècles ne pouvaient modifier. En renonçant à incorporer ces grandes forteresses au réduit, en les abandonnant à leurs propres

moyens de défense « nous aurions perdu, à l'intérieur de ce réduit, des possibilités de manœuvre et l'espace nécessaire à à l'économie d'une résistance durable ». Il fallait compléter et relier entre elles ces forteresses. Oeuvre d'intérêt immédiat et, tout à la fois, *œuvre utile à longue échéance*. L'espionnage allemand qui s'attacha, dès l'été 1940, à nos fortifications achevées ou commencées, prouva que cette décision était juste et conforme à la situation.

La mise en état de défense du réduit commença « sous la menace presque constante d'une agression générale ». Le premier effort se porta sur le front nord, versant des Préalpes, ouverture de ces vallées et de ces lacs, « grandes portes », du réduit. Les nouveaux forts constituaient, pour les corps d'armée et les divisions, un puissant soutien d'artillerie, pouvant tirer dans toutes les directions. Les travaux furent poussés énergiquement ; les ouvrages importants, sous la direction du chef du génie de l'armée, les autres sous la responsabilité des commandants des grandes unités, dans leurs secteurs respectifs. Il en résulta une assez grande diversité dans les solutions adoptées, les mêmes principes ne pouvant s'adapter à des terrains très différents ; hautes Alpes, Préalpes région des lacs, plateau. En même temps, on aveugla les brèches qui risquaient de compromettre la mission des troupes frontière, sans négliger, non plus, en dehors des passages obligés des hautes régions, les intervalles « où une infanterie étrangère spécialisée, entraînée à la guerre de montagne pouvait s'infiltrer ». Les troupes de montagne de la Wehrmacht, recrutées au Tyrol, en Styrie, en Carinthie, en Bavière, avaient des formations dites de haute montagne, dressées à vivre et à combattre en toutes saisons, entre 3000 et 4000 mètres, à vaincre tous les obstacles. Nos cours alpins ont suivi cet exemple, et formé des unités et des spécialistes capables d'affronter les plus sérieuses difficultés du terrain alpestre.

Afin d'éviter les discussions entre techniciens et tacticiens, « il fallait considérer tous les travaux, de la fortification

permanente au simple abatis, comme les aspects divers d'un plan unique, les éléments d'un seul et même champ de bataille que nous avions la chance de pouvoir choisir et organiser à l'avance ». Le tacticien commandant du secteur avait le rôle du chef ; le technicien, officier du génie, celui de conseiller et d'exécutant.

L'abandon de la « position avancée », en 1941, toutes les grandes unités étant ramenées dans le réduit, l'action retardatrice incomba aux seules troupes légères soutenues par des éléments territoriaux. L'importance du jeu des destructions préparées apparut plus importante encore, ce que venaient confirmer les leçons de la guerre. On admit que la zone des destructions commençait à la frontière et s'étendait, sans solutions de continuité, jusqu'à l'intérieur du réduit. Les destructions préparées de nos passages transalpins, voies ferrées et routes jouèrent un rôle politico-militaire qui prit, de jour en jour, depuis l'armistice franco-allemand, une valeur et un sens nouveaux.

D'autres considérations entraient en jeu, à mesure que s'approchait le dénouement de la guerre en Europe. Il fallait envisager *la possibilité de sortir du réduit et de se battre en terrain ouvert*, en s'appuyant sur des ouvrages entretenus et modernisés comme la position de la Limmat, la position avancée de l'ouest, région de Morat et cours de la Sarine, soutiens appréciables de nos forces, si elles étaient obligées de se battre en rase campagne. Ce fut dans ce but qu'on mit en état de défense élémentaire le territoire de l'Ajoie, « mal protégé par la nature ». Des mesures furent prises pour la protection des installations électriques et hydrauliques, sur le Rhin, à la fin de 1944, et contre la rupture des barrages des lacs alpestres.

De 1939 à 1945, la construction des fortifications permanentes, frontières et réduit, a coûté 900 millions, chiffre rond. Il faut y ajouter les crédits accordés avant le service actif, soit 161 750 000 francs. Le général Guisan reste persuadé que

cette œuvre était nécessaire, qu'elle sera indispensable à l'avenir. Il va même plus loin et pose en principe que : « *Notre système de fortifications, basé sur la force naturelle du terrain, ne formant qu'un avec lui, sera peut-être un des seuls systèmes, un des seuls principes de défense susceptibles de résister aux nouveaux moyens révélés à la fin de cette guerre. Sans l'existence de ce système, la notion d'une force armée suisse, quelle que soit sa formule, paraît inconcevable.* »

Le chef de l'état-major général, dans son rapport, croit aussi qu'à partir de 1943, nos fortifications jouèrent un rôle indéniable dans les plans allemands, il estime vraisemblable qu'elles aient contribué, dans une certaine mesure, à écarter une attaque de la Suisse, ce qui justifie les dépenses faites. Ce système conservera sa valeur. Il semble, sous réserve de plus amples renseignements, que les ouvrages en béton et creusés dans le roc seront une protection suffisante contre les bombes atomiques, « pour autant qu'ils ne se trouvent pas dans le voisinage immédiat du point d'explosion ».

Aucune forteresse n'est imprenable, mais il faut beaucoup de temps et de matériel pour prendre celles qui sont bien défendues. Elles seront toujours pour notre armée de campagne un sérieux appui, à condition de les améliorer à temps, de les adapter continuellement aux nouveaux moyens de combat. Les lourds sacrifices financiers consentis, dès 1936, en faveur de notre système fortifié n'auront pas été utiles pour la durée du service actif seulement. Le chef d'état-major attribue une valeur inestimable au bénéfice moral de cette gigantesque entreprise nationale. « *L'état de fortification de notre pays, dit-il, a atteint un degré nulle part ailleurs égalé. A côté de leur valeur purement matérielle, nos fortifications sont le symbole de notre volonté de défense dans des temps difficiles, et aussi l'expression de notre neutralité, puisque érigés sur tous les fronts.* »

Ceux qui seront responsables de notre défense future, remarque le général, devront, cependant, se rendre compte

que ce système n'est pas complet. Logiquement, il doit être complété par un ou plusieurs systèmes fortifiés qui serviraient de base aux opérations de notre armée *hors du réduit*. Car si nous voulons rester fidèles aux principes de défensive active et agressive qui ont toujours été ceux de l'ancienne Suisse, il faudra sortir du réduit. Pour ce genre d'opérations, les positions de la Limmat, de la Sarine, du Hauenstein, ne suffiront pas, ni sur le plan stratégique, ni sur le plan technique. Il sera nécessaire de créer dans les zones d'importance décisive, des secteurs fortifiés qui pourront marquer les positions de résistance ou servir de pivot à nos mouvements.

Pourtant, s'il reste encore un effort à faire, nous pouvons considérer avec une légitime satisfaction, avec fierté même, les résultats obtenus dans ce domaine. Dès juin 1940, la Suisse entière est devenue en quelque sorte une seule zone fortifiée, la plus grande forteresse de l'Europe. Il s'agit maintenant de l'entretenir, de ne pas laisser se rouiller cet énorme matériel qui représente un capital de deux milliards de francs suisses. Cet entretien coûtera 13 millions par an.

L'organisation du service des fortifications a été fixée, le 25 juin 1941, par le Conseil fédéral, suivant le principe de la séparation entre l'administration et la conduite de la troupe, afin de ne pas faire de chaque commandant d'unité d'armée, en pratique, un administrateur de matériel et de forts, dans un secteur du réduit.

Le corps des gardes-fortifications, recruté par engagements volontaires, a remplacé, en 1943, à la fois les compagnies de volontaires-frontière et les anciens gardes des forts. Son effectif était, le 31 octobre 1945, de 115 officiers, 428 sof. et 1785 appointés et soldats. Au total 2508 hommes. Troupe d'élite, permanente, répartie en 17 compagnies, chargée de l'entretien et de la garde des forteresses et des forts-frontière. Ces hommes ont des parements rouge-brique, et portent sur la manche, comme insigne, une tour crénelée.

\* \* \*

Si un nouveau conflit venait à éclater dans cette Europe affaiblie et ravagée par la guerre totale et par les conquêtes de la science, notre armée, en cas d'une attaque contre la Suisse, se heurterait à des adversaires très semblables à nos soldats. Car, toute nouvelle guerre diffère de la précédente, et les armées modernes sont composées surtout de jeunes classes qui n'ont pas reçu le baptême du feu. L'expérience du commandement, des cadres supérieurs seuls, et celle des vétérans, profitera à l'ensemble des combattants, mais pour l'homme de troupe, les premiers contacts avec le champ de bataille resteront une terrible et brutale révélation. L'expérience stratégique, tactique, technique des chefs, des anciens, ne leur sera daucun secours contre l'horreur physique et la détresse morale du combat actuel. Ils devront faire leur apprentissage sous les rafales et les éclatements, tout comme les nôtres.

Nous n'aurons pas, non plus, à affronter le choc d'une armée de métier. Il n'y a plus d'armées de métier, depuis cent ans, qu'en temps de paix. Les conflagrations mondiales les ont fait disparaître. On ne fait pas la guerre totale avec 200 000 hommes, mais avec des millions d'hommes, quand on veut dominer le monde. Dans les armées des grandes puissances, aussi bien que chez nous, les cadres et les soldats professionnels sont une petite minorité, dans la masse des troupes recrutées par le service obligatoire. La guerre de 1939-1945, comme celle de 1914-1918, s'est faite surtout avec des conscrits-miliciens, jetés au feu après une courte période d'instruction : paysans, ouvriers, artisans, employés de bureau, intellectuels, arrachés à leurs occupations civiles, devenus soldats pour un temps, sans discussion ou refus possible.

Les armées de métier n'étaient représentées dans ces dizaines de millions d'hommes que par la petite « armée régulière » anglaise (150 000 hommes) et par celle des Etats-Unis (200 000 hommes) recrutées par engagement volontaires

et fondues dans les rangs des immenses armées nationales de leurs pays respectifs.

Il n'y a ainsi, entre notre soldat et celui de toutes les autres armées, aucune différence essentielle d'origine ou de principe. Mais le soldat suisse a l'avantage de l'instruction et d'une longue tradition. Il est astreint, en temps de paix à des services réguliers, chaque année, tandis que l'Anglais ou l'Américain par exemple, sitôt la guerre finie, n'a plus aucune obligation militaire, à moins que ces nations, averties par de cruelles expériences, ne se décident à introduire le service obligatoire, la conscription, plutôt que d'improviser une armée de toutes pièces, en cas de danger, comme cela est arrivé dans les deux dernières guerres. Il en est résulté une prolongation de la durée des hostilités, des millions de morts et des pertes matérielles qui pèsent lourdement sur l'économie mondiale.

L'idée qu'éveille en nous le mot de milice ne laisse place à aucune concession au relâchement de la discipline, à l'instruction approximative ou superficielle, au laisser aller, au manque d'autorité de chefs mal préparés à leur tâche. Nous ne pouvons avoir confiance en notre système que s'il nous assure, sur le champ de bataille, l'égalité de notre combattant avec le meilleur soldat d'autres armées. Si la force du terrain sur lequel s'appuie notre armée, augmente le confiance de l'homme, son agressivité, exalte sa volonté de résistance, sans esprit de recul, nous pourrons, en rase campagne, soutenir le choc d'une armée étrangère, à laquelle nos milices ne seront inférieures que par l'effectif, mais non pas moralement, physiquement ou matériellement.

\* \* \*

Le service actif 1939-1945 nous a mis en possession d'un puissant système fortifié. « Mais, conclut le général, cet héritage ne gardera sa valeur que si nous le considérons, non pas

comme un matériel « magasiné » mais, en quelque sorte, comme un organisme vivant. Le béton, si épais, si résistant soit-il, et le roc lui-même ne vaudront que dans la mesure où les armes qu'ils abritent seront les meilleures, dans la mesure où les installations seront perfectionnées au rythme du progrès. » Et surtout n'oublions pas cette vérité de tous les temps, rappelée avec tant d'insistance par le général, que « l'homme en chair et en os et sa valeur personnelle resteront toujours l'élément essentiel », et non pas la machine ou l'engin le plus perfectionné, mais « l'homme éduqué en soldat, héritier d'une tradition militaire, lié par un serment, fidèle à une consigne ».

C'est lui qui combat avec son intelligence, son cœur, sa raison, sa volonté ; c'est lui qui se dévoue, et se fait tuer à l'endroit même où il a reçu l'ordre de résister.

(*A suivre.*)

Major P. DE VALLIÈRE.

---